

Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | **CFVU**

Séance du 07 mai 2024

Délibération n° 018-2023

Point 05.09

Point 05.09. de l'ordre du jour**Calendrier dérogatoire 2024/2025 - ECPM****EXPOSE DES MOTIFS**

L'ECPM demande une dérogation au calendrier universitaire 2024-25 pour permettre la bonne tenue des enseignements ainsi qu'un rythme soutenable à ses élèves.

En effet, la suppression d'une semaine complète de cours en janvier rendrait les emplois du temps de fin d'année beaucoup plus denses. Les importantes contraintes de Travaux pratiques et de Stages ne permettent pas de lisser le placement de ces enseignements sur un nombre suffisamment important de semaines pour les rendre neutres pour nos élèves.

Ainsi, l'ECPM souhaite conserver la semaine 2 (à savoir celle du 06 au 10 janvier) comme une semaine de cours en présentiel.

Le projet a été approuvé par le conseil de l'ECPM du 15 avril 2024.

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte le **calendrier dérogatoire 2024/2025 de l'ECPM**

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	24
Nombre de voix pour	24
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- ECPM

Fait à Strasbourg, le 10 mai 2024

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljaou

Conseil de l'ECPM
-
Extrait de décisions du 15 Avril 2024

Point relatif à l'approbation du calendrier dérogatoire 2024/2025 ING

Résultat du vote :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 23
Vote à L'unanimité		

Fait à Strasbourg, le 16 Avril 2024

Président du Conseil de l'ECPM

Remi PERRIN



Directrice de l'ECPM

Cécile VALLIERES



Madame Alexandra KNAEBEL
Vice-Présidente Formation
Cabinet de la Présidence
20 A rue René Descartes
67000 Strasbourg

Strasbourg, le 28 mars 2024

Objet : Demande de dérogation au calendrier universitaire 2024-2025 pour le cycle ingénieur ECPM

Madame la Vice-Présidente Formation et parcours de réussite,

Afin d'optimiser l'organisation des temps forts dans le cycle ingénieur de l'ECPM et la répartition des enseignements dans les emplois du temps, nous souhaitons conserver la semaine 2, à savoir du 6 au 10 janvier 2025, comme une semaine de cours avec un enseignement en présentiel.

Nous nous tenons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et je vous prie de recevoir, Madame la vice-présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Cécile VALLIERES
Directrice de l'ECPM

